

Paris La Défense, mardi 10 juin 2025

La direction refuse de rétablir sereinement les finances de notre régime de mutuelle !

Face à l'augmentation des dépenses de santé, une négociation, pour permettre de ramener à l'équilibre notre régime de remboursement complémentaire de soins, a débuté en mars 2025

Au cours de la 3^e réunion de négociation, qui a eu lieu le 10 juin, la direction est revenue avec une simulation issue des propositions de la CGT, qui permettrait de revenir à l'équilibre sans toucher aux prestations.

Cette simulation transforme en profondeur le calcul des cotisations. La future cotisation serait calculée intégralement en proportion du salaire. Cela a le mérite de limiter les augmentations pour les salariés dont le salaire est inférieur à 4 PASS (188400 euros) et même de diminuer les cotisations pour ceux dont le salaire est inférieur à 70000 euros.

Il est vrai que pour les salariés ayant un salaire supérieur à 4 PASS, l'augmentation est significative. Mais on parle là de 400 personnes dont les salaires sont compris entre 188400 (15 700€ par mois) et au-delà de 8 PASS, c'est-à-dire 376800 euros (31 400€ par mois), sans compter les actions de performances qu'ils engrangent ! Et au pire, l'augmentation correspondrait à 0,8% du salaire annuel pour une cotisation famille.

Mais visiblement, la direction ne veut pas de cette solution. Elle souhaite protéger ces 400 salariés au détriment des 13000 autres salariés !

Pour leur éviter des difficultés financières ? La direction tient là une position extrêmement choquante qu'elle devra expliquer aux salariés.

Pire encore, la direction ne souhaite pas inclure dans ses calculs les évolutions salariales annuelles qui pourraient compenser en partie l'évolution de l'inflation des dépenses de soin.

Par contre, elle veut absolument diminuer le niveau des prestations de notre grille et transférer certains postes vers la surcomplémentaire. Près de 8 postes seraient diminués ou supprimés de la grille principale comme les implants, les spécialistes, l'orthodontie adulte ou les médecines douces. Donc aux salariés de se couvrir seul, sans participation de l'employeur, s'il en a les moyens évidemment !

La diminution des prestations sur la grille principale, aurait également une conséquence immédiate pour les retraités : diminution des prestations pour une cotisation inchangée. Eux dont le pouvoir d'achat est déjà fortement mis à mal, apprécieront

On voit tout de suite l'orientation de cette politique. Les moins bien payés doivent faire encore plus d'efforts pour se soigner afin de préserver les revenus des plus aisés !

Face à la position dogmatique de la direction, la négociation est suspendue pour 2025.

Voilà la vraie nature de cette direction : Tout pour les gros salaires et on fait payer les petits !

La CGT ne cautionnera pas cette dérive inacceptable vers une couverture santé à 2 vitesses !